

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi seize décembre à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 11 décembre 2024 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente
Mmes BONILLA, COLIN-COCCHI, KREUTER, MYARD-DALMAIS, RAMBAUD, TAMBURINI, VERDU
MM GACHET, PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS (donne pouvoir à Mme FAVETTA-SIEYES)
Mmes ALVERNHE (donne pouvoir à M. PERROTTON), BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), COLIN-JORE (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), PERRENES
MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS)

1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1.2 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES HORS EPRD: EXERCICE 2025 - AUTORISATION DE DEPENSES SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DE BUDGET PRIMITIF

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte-tenu des crédits d'investissement ouverts au budget 2024, y compris les décisions modificatives, les montants limitatifs pour 2025 pour les budgets concernés sont les suivants :

M57		Budget 03100 Budget Principal	
Crédits votés 2024 hors chapitre 040		840 562,57	
QP 25% crédits votés 2024		210 140,64	
16	165	3 750,00	
Total du chapitre 16		3 750,00	
20	2031	7 500,00	
	2051	32 500,00	
Total du chapitre 20		40 000,00	
21			
	2158	15 000,00	
	2181	20 000,00	
	2182		
	21828	25 000,00	
	2183		
	21838	53 750,00	
	2184		
	21848	20 000,00	
	2185	7 500,00	
	2188	24 140,64	
Total du chapitre 21		165 390,64	
23	232		
	2328		
Total du chapitre 27		-	
27	274		
	2743	1 000,00	
Total du chapitre 27		1 000,00	
Crédits 2025		210 140,64	
TOTAL GENERAL 2025		356 721,24	

M22		Budget 03105 Budget Hébergement		Budget 03108 Aide à Domicile	
Crédits votés 2024 hors chapitre 13		541 553,72		44 768,69	
QP 25% crédits votés 2024		135 388,43		11 192,17	
16	165	10 000,00			
Total du chapitre 16		10 000,00		-	
	2031				
	205	12 500,00		2 000,00	
Total du chapitre 20		12 500,00		2 000,00	
21	2145				
	2153	15 000,00			
	2154	15 000,00			
	2158				
	2181	24 000,00			
	2182				
	21828				
	2183	15 000,00		4 500,00	
	21838				
	2184	13 000,00		2 000,00	
	21848				
	2185				
	2188	30 888,43		2 692,17	
Total du chapitre 21		112 888,43		9 192,17	
23	232				
Total du chapitre 27		-		-	
27	274				
	2743				
Total du chapitre 27					
Crédits 2025		135 388,43		11 192,17	

◆ **Résolution :**

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition d'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2025 présentée ci-dessus.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et comptable public sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 10
Pouvoir : 5

Vote : Pour : 15
 Contre :
 Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christelle FAVETTA SIEYES

Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale / Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry

